

Bien vivre

Février 2023



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS MENSUEL

SOMMAIRE

Le Mot du Maire
Etat Civil
Prêt de matériel communal
Ramassage des encombrants
Vente de bois de feu
Service technique communal
Hommages
Recensement de la population
Urbanisme
Réseau 31
Vœux de la municipalité
Votre collecte évolue
Indemnité carburant
Chèque énergie
Transport à la demande
Permanences Mission locale
Calendrier
Nouvelles du RPI
Coordonnées utiles
Calendrier du mois

Repas des aînés

*Dimanche 5 février à 12 h
à la salle du 1er Mai
avec animation musicale*

Comité de rédaction

Jean-Claude Dougnac
Elsa Guingan
Véronique Parenti
Florence Villardi
Maryline Feuillerat
Geoffrey Zorzi

Rédaction administrative

Maryse Bordes
Nathalie Mailleau



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Le 25 février 2022 il y a donc 1 an, Vladimir Poutine décidait d'envahir l'Ukraine au mépris de tous les droits internationaux. Triste anniversaire... Une guerre aux frontières de l'Europe avec sa tragédie humaine plus de 18 358 victimes civiles dont 8 000 morts selon l'ONU à ce jour. La population civile paye un lourd tribut avec des bombardements incessants, des exactions, des crimes de guerre ; une guerre qui s'enlise et qui risque à tout moment de s'embraser.

Au delà des décisions de livraisons d'armes qui ne peuvent que contribuer à l'escalade c'est la diplomatie et le dialogue qui doivent être la priorité.

Portons l'exigence auprès de tous les responsables politiques d'arrêter de suivre la logique militaire et de faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix. Tous les peuples sans exception qui sont confrontés à une crise globale climatique, sanitaire, sociale frappant les plus pauvres, les plus fragiles n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre. Nous vivons en France, en Europe au quotidien les conséquences de ce conflit qui provoque une crise sans précédent à la fois économique avec une inflation record, l'envolée des prix de l'énergie, des produits alimentaires, des matériaux. Une crise sociale et humaine qui affecte les populations les plus fragiles, frappent les familles les plus défavorisées. Les annonces du gouvernement et de la grande distribution d'un pic d'inflation pour le deuxième trimestre 2023 notamment sur les produits alimentaires va plonger dans la misère des centaines de milliers de gens. Les associations humanitaires, les Restaurants du Cœur ont vu le nombre de bénéficiaires augmenter de 25% ces derniers mois. Et pourtant : le prix du baril baisse mais ça ne se retrouve pas à la pompe, le prix du gaz et de l'électricité chute sur le marché mais pas sur nos factures ! Les profits eux explosent depuis la crise de la COVID pour une poignée de milliardaires avec des sommes d'argent indécentes qui échappent à l'impôt et aux cotisations sociales.

Depuis plus de 20 ans on applique les mêmes recettes et bien que les résultats montrent et démontrent que ça ne fonctionne pas on continue !

On supprime des ressources fiscales, on supprime les moyens aux services publics et on constate par exemple que les fermetures de lits avec la fixation d'objectifs comptables et non qualitatifs désorganisent l'hôpital. Quant à l'énergie jusqu'à la privatisation de EDF en 2004 la France avait une autonomie énergétique qui garantissait notre indépendance, avec un prix de l'électricité garanti par le seul tarif régulé. Aujourd'hui l'électricité augmente au 1^{er} février de 15 % et la Commission de régulation de l'Énergie nous dit que sans le bouclier fiscal ce serait 99% HT soit le doublement de notre facture d'électricité ! La question est de savoir si le rattrapage de ce cette hausse des tarifs aura lieu ?

Tout ceci n'est pas acceptable ! Ça ne peut pas continuer ainsi ! Les inégalités s'accroissent il faut une autre répartition des richesses. Les rapports du GIEC (1) sur le climat sont de plus en plus alarmants et pourtant les Etats réunis pour la COP 27 en Novembre 2022 n'ont pris aucune décision concrète pour lutter contre le réchauffement climatique. Les pays industrialisés continuent de privilégier la croissance à court terme plutôt que d'engager un changement de modèle qui garantisse la viabilité de la terre et de l'humanité.

L'actualité sociale de ce mois de Février sera marquée par la volonté du Président de la République et du gouvernement de faire passer en force sa réforme des retraites. Ce projet est très largement rejeté par une majorité de français qui refuse l'augmentation de la durée de cotisations et le recul de l'âge de départ à 64 ans. Le Conseil Municipal soutient l'action des salariés et des retraités, nous sommes solidaires contre cette réforme injuste, nous soutenons les propositions de l'intersyndicale pour avoir un système de retraite juste. Nous sommes pour un financement avec un autre partage des richesses, la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'égalité hommes/femmes en terme de salaires, la suppression des exonérations, une cotisation sur les revenus financiers et les dividendes. Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment paix, climat, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement.

Bien à vous,

Le Maire

Jean-Claude Dougnac

(1) GIEC:Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Il a pour mission d'évaluer l'évolution des données scientifiques, technique et socio-économique en rapport avec le changement du climat.

Etat Civil

Naissance :

Maëlya MARION VERDIER née le 27 décembre 2022 à Toulouse

Mariages :

François OUSSET et Dominique FERRAN le 21 janvier 2023

Décès :

Marie MONTANÉ veuve GROUSSET décédée le 30 décembre 2022 Saint-Gaudens

Michel RAJA décédé le 1^{er} janvier 2023 à Saint-Gaudens

Jacqueline FEUILLERAT veuve TECHENÉ décédée le 13 janvier 2023 à Varilhes (09)

André SENTENAC décédé le 17 janvier 2023 à Toulouse

Jeannine HERLIN veuve AZEMA décédée le 18 janvier 2023 à Villeneuve-Tolosane (31)



Vente de bois de feu

La commune propose aux habitants de Mazères du bois de chauffage situé à la forêt de Figarol selon les conditions suivantes :

- Prix de vente : 35 € le stère soit 350 € la pile
- Les piles sont composées de chêne coupé en 2 m de long
- Inscription en Mairie **jusqu'au 20 février 2023**
- Païement par chèque lors du tirage au sort.



Service technique

Deux nouveaux agents viennent d'intégrer le service technique de la commune de Mazères-sur-Salat.

Il s'agit d'Alexandre Fedelic qui a travaillé pendant 14 ans à la mairie de Roques sur Garonne et qui dispose d'une riche expérience en matière d'entretien des espaces verts et de la voirie au sein d'une commune.

Il est accompagné de Philippe Bruno, qui a lui aussi de nombreuses années d'expérience dans le domaine du second œuvre en bâtiments et qui a également travaillé dans le domaine des espaces verts.

Nous vous remercions de réserver à Alexandre et Bruno un très bon accueil !

Prêt de matériel communal

Le Conseil Municipal de Mazères-sur-Salat a adopté une nouvelle convention de prêt de matériel aux associations et aux particuliers.

Dans ce cadre, un imprimé de demande de prêt est à déposer auprès du secrétariat de mairie au moins 15 jours avant la date d'enlèvement du matériel.

Une réponse sera donnée à toute demande qui sera ainsi formulée.

Ces imprimés sont téléchargeable sur le site internet de la commune (www.mazeres-sur-salat.fr, rubrique vie pratique) et la version papier est également disponible au secrétariat de mairie.

Ramassage des encombrants

Un ramassage des encombrants aura lieu le :



Jeudi 23 février 2023 de 8 h à 16 h 30

Merci de bien vouloir déposer les encombrants devant votre porte avant 8 h.

Inscription obligatoire en mairie avant le 21 février 2023 à 18 h 30. Tél : 05.61.97.48.22

STOP AUX DEJECTIONS CANINES

Les nombreuses déjections canines constatées sur les trottoirs et espaces publics rendent l'entretien de ces derniers difficiles. Merci de penser à ceux qui assurent quotidiennement la propreté du village !



Alexandre



Bruno

Hommages



Marie MONTANÉ, née le 20 novembre 1926, vice doyenne de notre village, nous a quitté.

Née au foyer toulousain de Michel Montané, le mazérien, agent d'encadrement chez Dewatine et de Marguerite, la maman couturière, elle entreprendra des études qui la conduiront aux activités d'assistante sociale. Elle exercera le métier jusqu'à la retraite, au sein d'un grand groupe mutualiste du centre ville.

Marie épousera Bernard Grousset, dessinateur aérospatiale le 14.06.52 à Toulouse, de leur union naitront deux filles Geneviève et Bernadette.

Ils venaient régulièrement passer leurs week-end et vacances au village, route de Salies, dans la maison de famille où Marie commençait à découvrir sa passion pour les plantes, jusqu'à la retraite et retour définitif au village, voilà 20 ans.

Hélas cette douceur de vie sera heurtée par les disparitions de son époux, puis de sa fille cadette. Malgré ces coups du sort, Marie continuera à assouvir sa passion pour les plantes grasses dans les serres spécialement aménagées, les fleurs, le jardinage, à entretenir méticuleusement son havre de paix, partagé aussi avec les chats.

De même son intérêt à la lecture, au dessin ou la peinture occupait ses loisirs.

Elle était une femme toute simple dans cet univers, ouverte à la rencontre avec ceux qui la croisaient, silhouette frêle sans doute, mais qui se rendait régulièrement à Salies faire ses courses à bicyclette voilà quelques mois à peine.

A sa fille, à sa famille nous présentons nos sincères condoléances.

ANDRÉ SENTENAC N'EST PLUS !

Quelle énorme surprise pour ses amis et connaissances du village, un village auquel il restait fortement attaché pour y venir à la moindre occasion .

Né à Mazeres le 9 juillet 1936, il était le fils de René Sentenac, papetier et d'Odette Giraude.

Après ses études primaires à Mazères, ce sera le lycée technique de Gourdan-Polignan pour bien vite intégrer la Régie Autonome des Pétroles à Boussens, devenue Elf Aquitaine.

André était déjà épris d'aventure et de modernité : du Gabon, au Moyen-Orient, à l'Algérie, il interviendra à l'extraction de l'or noir. Un grave accident en Algérie le ramènera pour quelques mois au siège à Boussens, mais bien vite l'appel « du large », le conduira sur de nouvelles plateformes pétrolières de Norvège.

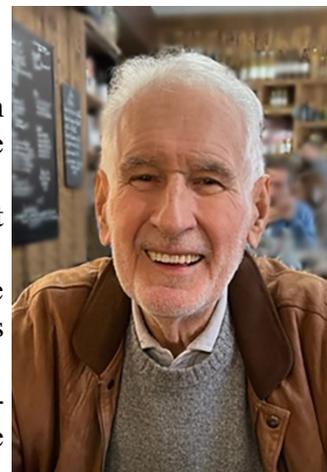
Professionnel apprécié de tous, reconnu pour ses qualités techniques et humaines, André était communément appelé « Le Baron », dans sa profession, reconnaissance des foreurs d'Elf et des compagnies de service.

Reconnaissance professionnelle certes, mais aussi de cette élégance naturelle et très humaine qu'il dégageait quotidiennement.

L'heure de la retraite sonnera en 1991 et son quotidien à Toulouse le conduisait quotidiennement sur les greens du golf de Vieille Toulouse ou il ne comptait que des amis qui le lui rendaient bien.

Taquin en société, il usait toujours et encore de ce naturel envers ses relations, tout en assurant de sa présence affectueuse ceux qui vivaient autour de lui.

A sa compagne Andrée, à ses proches, au souvenir de ce garçon attachant, nous adressons nos condoléances et amitiés.



Hommages (suite)



Souad BOUGARNE, une jeune femme de 53 ans nous a quitté.
Née le 1^{er} mars 1969 au Maroc dans la région de Rabat, dans une famille d'exploitants agricoles, elle rejoindra Toulouse en 2014.

Elle y rencontrera Mustapha CHALABI, agent territorial dans les services administratifs de la ville.

Le couple viendra s'installer en 2015 rue du Levant dans notre village, dans la maison acquise à l'angle du quai du Salat. Il mènera là une vie tranquille, ponctuée par le mariage en 2018.

Souad femme d'intérieur, assumera des travaux domestiques auprès de plusieurs familles du village, toujours avec une qualité professionnelle reconnue, avant d'intégrer la société 3M comme opératrice.

Personne très sociable, elle occupait néanmoins l'essentiel de son temps à ses activités professionnelles et domestiques.

Hélas la maladie déclarée fin 2021 s'acharnera et malgré sa résistance au mal, la qualité des soins, la présence quotidienne de son époux, le 2 décembre Souad s'éteignait.

Selon sa volonté, elle repose en retour en sa terre natale.

A son époux, à sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année la commune de Mazères-sur-Salat réalise son recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre a été déposée dans votre boîte aux lettres par l'agent recenseur vous indiquant comment procéder pour vous recenser en ligne. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement, des codes y figurent. Le recensement en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

Mais si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur ou vous pouvez vous en procurer au secrétariat de mairie.

N'hésitez pas à nous contacter au 05.61.97.48.22 pour toute demande ou aide dans cette démarche. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Nous vous rappelons que Cristèle et Nancy sont les 2 agents recenseurs recrutés par la commune.



Cristèle Domanec



Nancy Génolini

Urbanisme : Les déclarations obligatoires

DANS QUELS CAS FAUT-IL DÉCLARER SES TRAVAUX ?

Les travaux de création ou d'extension de surface

Exemple : Fermeture d'une grange (même si 3 cotés sont déjà clos), d'une terrasse.
Aménagement d'un garage en pièce à vivre, construction d'une extension, une véranda, et toutes constructions de plus de 5m².

La création d'emprise au sol

Exemple : Construction d'un garage, un abri voiture, de jardin...

Le changement de destination d'un local

Exemple : commerce en pièce à vivre

La construction d'une piscine

Exemple : Tout type de Piscine de plus de 10m² y compris les hors-sol

Les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment

Exemple : Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
Percer une nouvelle fenêtre ...

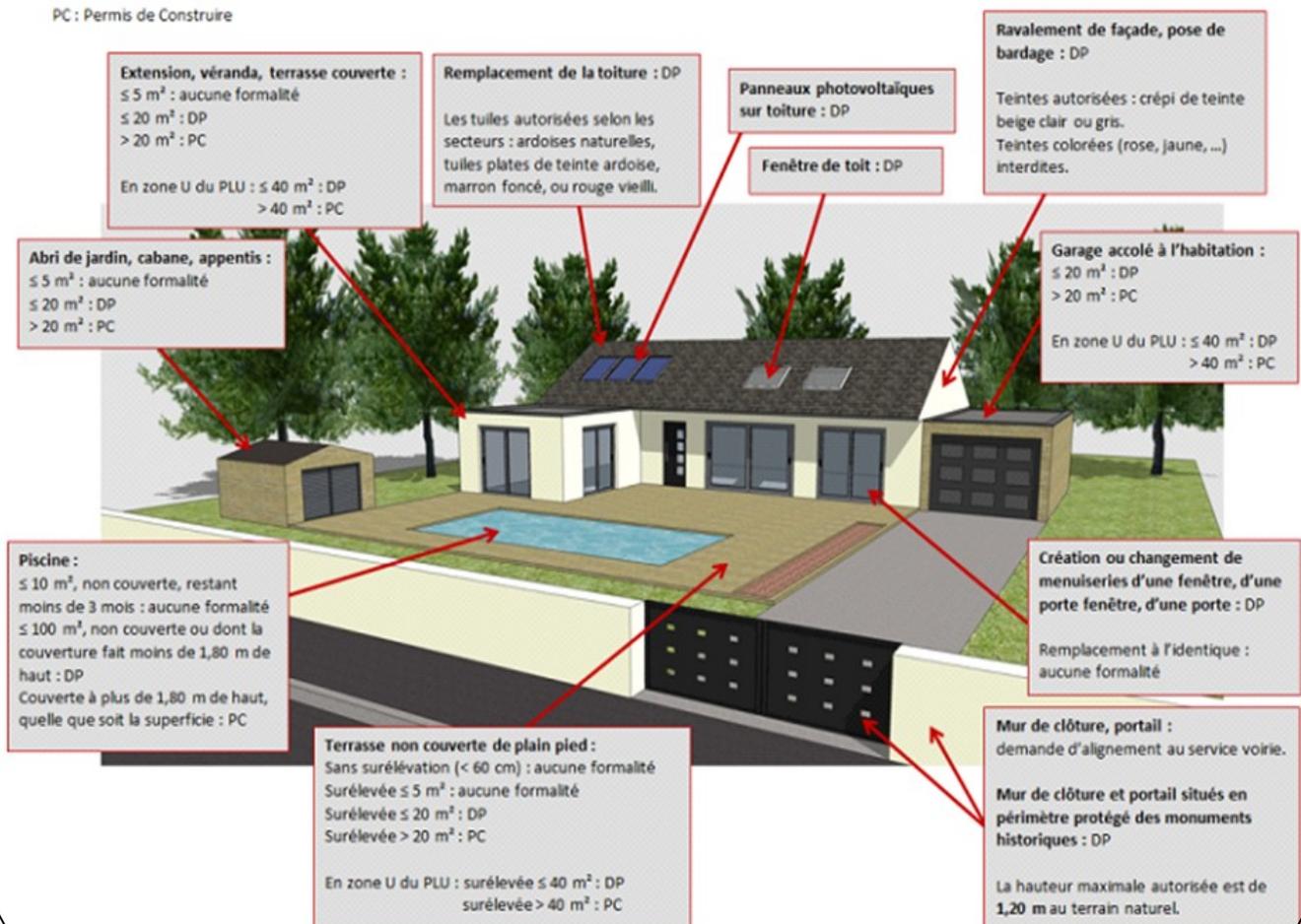
Les clôtures et modifications de l'accès

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire pour tous les travaux dans le périmètre de protection

COMMENT ?

En ligne <https://gnau27.operis.fr/payscommingespynes/gnau/#/>
ou en téléchargeant son CERFA <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
puis dépôt en mairie

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire



Urbanisme : permanences des ABF

RÉSEAU 31

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Haute-Garonne

Vous souhaitez un avis en amont d'un projet ou sur un dossier en cours

Permanences à l'attention des particuliers & des maires du territoire des CC Cœur Coteaux du Comminges et Cagire-Garonne-Salat

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Garonne (ABF)

Olivier MOURAREAU ou Isabelle BROU-POIRIER
Architectes des Bâtiments de France

LES VENDREDIS
30/12/2022 | 27/01/2023 | 24/02/2023
31/03/2023 | 28/04/2023
26/05/2023 | 30/06/2023

SUR RENDEZ-VOUS
Service urbanisme à la CC
au 05 61 89 21 42

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
4, rue de la République | 31800 Saint-Gaudens
Aux Écuries | derrière le bâtiment principal

Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
4 rue République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tel. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr

CŒUR & COTEAUX COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réseau 31 procédera au nettoyage et à la désinfection du réservoir et de la bache du surpresseur de Las Coumères :

-Le Jeudi 9 février 2023

Cette opération nécessitant la vidange complète du réservoir, entraînera une coupure et des perturbations de l'alimentation en eau potable (baisse de pression,...) entre 8 h 00 et 17 h 00.

Nous vous invitons à vérifier la fermeture de tous vos robinets afin d'éviter une inondation lors de la remise en eau.

Nous vous conseillons également lors de la remise en eau, à laisser couler à faible débit un robinet pendant quelques minutes et à manoeuvrer la purge de votre chauffe-eau, afin de chasser l'air qui pourrait se trouver dans votre branchement.

- Le réservoir village sera lui aussi nettoyé le Lundi 13 février 2023 pouvant entraîner également des coupures.

Suis-je concerné par le nouveau service en ligne "Biens immobiliers" disponible dans mon espace sur impots.gouv.fr ?

A compter du 1er janvier 2023, une nouvelle obligation déclarative est mise en place à destination des propriétaires de biens immobiliers bâtis, particuliers et personnes morales codifiée à l'[article 1418 du code général des impôts](#).

Ainsi, tous les propriétaires ont jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer à l'administration fiscale la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires. Pour cela, un nouveau service en ligne est mis à leur disposition sur impots.gouv.fr dans leur espace Particulier > onglet « Biens immobiliers ».

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, propriétaire indivis, usufruitiers, mais aussi les sociétés civiles immobilières (SCI) qui, pour ces dernières, peuvent effectuer

cette démarche via leur espace sécurisé « professionnel » sur impots.gouv.fr, après adhésion au service « Gérer mes biens immobiliers (GMBI).

Si vous êtes nouvellement propriétaire d'un bien immobilier bâti et avez donc récemment réalisé une opération immobilière chez votre notaire, il est possible que votre bien ne s'affiche pas encore dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace Particulier. Il est en effet nécessaire que l'acte rédigé par votre notaire soit auparavant publié auprès des services de la publicité foncière pour que vous soyez identifié comme propriétaire. Dans ce cas, vous n'avez pas démarche préalable à effectuer auprès de la DGFIP, votre espace personnel sera automatiquement mis à jour quand la publication de votre bien aura été effectuée.



Le 7 Janvier 2023 à la salle du 1^{er} Mai le Maire et le Conseil Municipal vous ont accueillis pour la traditionnelle cérémonie des vœux du nouvel an. Vous étiez nombreux à y participer, nous vous en remercions.

Nous avons fait le bilan des principales réalisations 2022 : réfection complète du toit de l'école maternelle, de la rue du stade, de la place de la bascule, des locaux de l'ancienne boulangerie occupée aujourd'hui par l'épicerie citoyenne. La rue des Papetiers avec l'aménagement urbain de la zone d'activité a été réalisée par la communauté de communes.

En 2023 nous terminerons la rénovation du toit et la mise aux normes électriques du boulodrome. Nous créerons le City Park derrière la salle du 1^{er} Mai. Nous réaliserons des travaux de mise en sécurité pour les riverains avenue des Pyrénées, nous terminerons avec le Conseil Départemental les études d'aménagement de la route de Saint Martory.

Nous souhaitons que le projet de boulangerie / pâtisserie se réalise cette année avec une ouverture au 1^{er} Septembre 2023.

Nous avons aussi engagé une étude pour l'entretien du cimetière.

L'année 2023 marquera une étape importante dans la maîtrise des coûts des déchets avec le regroupement des points de collecte des ordures ménagères et des nouvelles consignes de tri. Nous continuerons cette année à améliorer le cadre de vie de notre commune : plantation d'arbres, création d'espaces verts.

Nous procédons conformément à la loi au recensement de la population jusqu'au 18 février. Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs. La population a encore progressé dans notre commune : au 1er Janvier 2023 nous sommes 649 habitants (chiffres de l'INSEE). La cérémonie des vœux a été l'occasion de mettre à l'honneur les personnes qui ont rejoint notre village en 2020, 2021 et 2022. Nous comptabilisons 44 nouveaux foyers. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Ce moment a été aussi l'occasion de présenter les nouveaux employés communaux. Nous avons terminé par la traditionnelle galette et un vin d'honneur.



Votre collecte évolue...



À compter du 6 février 2023 la collecte des Ordures Ménagères se fera en bacs de regroupement.

UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE POUR FAIRE FACE À DIFFÉRENTS ENJEUX

HARMONISER la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ au travail des équipes de collecte en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière

BAISSER LA TEOM : La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, baisse une nouvelle fois cette année alors qu'elle augmente dans 80% des collectivités en France.

CONSERVER UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ en permettant des dépôts facilités pour les déchets ménagers et en améliorant la propreté sans sac de déchets posés au sol.

RÉDUIRE LES COÛTS de fonctionnement en optimisant les tournées.

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL grâce à une réduction des points d'arrêts.

MAÎTRISER LE COÛT GLOBAL du service dans un contexte d'augmentation de la Taxe

Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis passe de 25€/t en 2020, à 65€/t en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€ pour le service à tonnage égal.

S'INSCRIRE dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

CONCERTATION & PROXIMITÉ

Un travail sur le terrain a été réalisé sur chaque commune, en concertation avec les Mairies pour définir les meilleurs emplacements pour ces points de regroupement conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte. Des cartes indiquant les emplacements des bacs de regroupement sur votre commune seront affichées en mairie et consultables sur le site internet de la communauté de communes : www.cagiregaronnesalat.fr.



Des bonnes pratiques

Je mets les OM en sacs fermés

Je ne dépose pas de sac directement au sol

Je maintiens mon geste de tri

Je n'oublie pas les déchetteries

Je signale tout problème éventuel au service déchets de la communauté de communes

05 61 98 49 30

MÉMO-TRI 2023

Désormais... **TOUS** les emballages se trient ! les papiers se trient !

À TRIER BIEN VIDER, SANS LAVER

Bouteilles, pots et bocaux en verre

EMBALLAGES À TRIER

Nouveau ! Sachets, sacs et films en plastique

Barquettes en plastique & polystyrène

Pots, tubes, boîtes & autres emballages en plastique

Petits emballages en métal

EN VRAC, NON EMBOTÎTÉS - INUTILE DE LES LAVER

À COMPOSTER

Déchets verts & déchets de cuisine

PAPIERS & CARTONS À TRIER

Nouveau ! Emballages en carton & cartonnettes

Journaux & magazines

Cahiers & livres

Prospectus & catalogues

Courriers & enveloppes

À JETER EN SACS FERMÉS

Jouets cassés, vaisselles cassées, couches, etc.

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDEDUTRI

Indemnité carburant 2023

Conditions pour en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'indemnité carburant, vous devez respecter l'ensemble des conditions suivantes :

- être établi sur le territoire français et être domicilié fiscalement en France au titre de l'année 2021 ;
- être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021 ;
- avoir déclaré, au titre des revenus 2021, un revenu d'activité figurant la déclaration de revenus ;
- appartenir à un foyer fiscal dont le **revenu fiscal de référence par part au titre des revenus de l'année 2021 soit inférieur ou égal à 14 700 €** ;
- ne pas être redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au titre de 2021 ;
- utiliser un véhicule à **des fins professionnelles** (incluant les trajets domicile-travail) **régulièrement assuré**. Ce véhicule peut être à deux, trois ou quatre roues, thermique et/ou électrique.

Comment obtenir cette indemnité carburant ?

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut **obligatoirement en faire la demande**. Vous pouvez la demander **depuis le 16 janvier 2023** à l'aide d'un formulaire mis en ligne sur le site impots.gouv.fr. Votre demande doit être effectuée **avant le 28 février 2023**.

Chèque exceptionnel énergie

Face à la flambée du prix de l'énergie, une mesure exceptionnelle d'aide aux foyers modestes a été mise en place pour les personnes se chauffant au fioul ou au bois.

LES CHÈQUES NÉCESSITANT UNE DÉMARCHE DE VOTRE PART

CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION FIOUL »	CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION BOIS »
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Montant : 100 ou 200€ selon les revenus et la composition familiale</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Demande à effectuer* avant le 31 mars 2023 sur chequefioul.asp-public.fr</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Nombre de bénéficiaires : 1,6 million de ménages</p> </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Montant : 50, 100 ou 200€ selon les revenus et le type de combustible bois</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Demande à effectuer entre le 27 décembre 2022 et le 30 avril 2023 sur chequeboisfioul.asp-public.fr</p> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <p>Nombre de bénéficiaires : 2,6 millions de ménages</p> </div>
<p>* Ou envoi automatique pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022 ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer une facture de fioul</p>	

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
→ chequeenergie.gouv.fr

Remarque : les ménages doivent déposer leur demande de chèque énergie bois sur le portail Chèque énergie avant le 30 avril 2023, en joignant à cette occasion, selon leur situation, les justificatifs suivants :

- pour les ménages qui se chauffent au moyen d'un dispositif de chauffage individuel au bois (bûches, autres combustibles bois ou pellets) à titre principal : une facture d'achat de bois de chauffage (au nom et à l'adresse du demandeur de l'aide) d'un montant minimal de 50 €, datant de moins de dix-huit mois par rapport à la demande.

Si vous avez besoin d'aide pour accomplir cette démarche vous pouvez vous rendre à la Maison Départementale de proximité à Saint-Martory munie de votre facture et de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Transport à la demande

Qu'est-ce que le TAD ?

Pour mieux répondre à vos besoins de transport en commun, la Région, crée un nouveau service de transport à la demande en partenariat avec votre Communauté de communes

Ce service est réalisé sous la responsabilité de :
La Communauté de communes Cagire Garonne Salat



Site web : www.cagiregaronnesalat.fr

en partenariat avec
la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Qui peut utiliser le service de TAD ?

- Tous les habitants des 55 communes de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Les habitants des hameaux de Couledoux et Ger de Boutx

Comment fonctionne le TAD ?

Le service de transport à la demande (TAD) permet de vous rendre à un lieu fixe, un jour de semaine précis et à un horaire déterminé après avoir réservé votre trajet auprès du transporteur. Le TAD facilite ainsi votre transport vers les bourgs centres, les services, les marchés, la gare de Boussens et des points d'arrêt de correspondances.

Le transporteur vient vous chercher chez vous, vous dépose à un arrêt déterminé et vous reprend plus tard pour vous reconduire à votre domicile.

Le lieu de destination possible est fonction de votre lieu de résidence en zone Cagire, Garonne ou Salat. Les inscriptions se font par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès de l'un des deux transporteurs suivants :

Si vous habitez en zone Cagire : Transports SANS 05.61.88.43.46

Si vous habitez en zone Salat et en zone Garonne : Transports ORTET 05.61.90.84.04

RÉSERVATION AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 17H
PAS DE RÉSERVATION LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS ET PAS DE TAD LES JOURS FÉRIÉS

TARIF UNIQUE
2 €
PAR TRAJET

- 1 TRAJET = 1 ALLER OU 1 RETOUR
- AVANTAGE : -18 ANS = 1€
- TICKET VALABLE EN CORRESPONDANCE / AUTOCAR LIO



TAD
Transport A la Demande

SALAT

ARBAS, AUSSEING, BELBÈZE-EN-COMMINGES, CASSAGNE, CASTAGNÈDE, CASTELBIAGUE, CHEIN-DESSUS, ESCOULIS, FIGAROL, FOUGARON, FRANCAZAL, HERRAN, HIS, MANE, MARSOULAS, MAZÈRES-SUR-SALAT, MONTASTRUC-DE-SALIES, MONTESPAN, MONTGAILLARD-DE-SALIES, MONTSAUNES, ROQUEFORT-SUR-GARONNE, ROUÈDE, SALEICH, SALIES-DU-SALAT, TOUILLE, URAU.

Réservation par téléphone 05.61.90.84.04



Le transport à la demande lio,
une solution de mobilité pour tous
les habitants de l'Occitanie



MCS Rugby

Le Club du Mazères Cassagne Sports a bien débuté la saison et compte 218 licenciés(joueurs et joueuses), du baby rugby aux séniors.

Tous les 15 jours, le samedi matin, bien orchestré par Elodie Houille Zorzi, ce n'est pas moins d'une vingtaine de « chérubins »qui se retrouvent au stade où à la salle du 1er mai selon la météo, pour leur séance de Baby Rugby.

L'Ecole de Rugby, quant à elle, fière de ses 125 gamins, navigue de tournois, en plateaux les samedis, bravant le froid, pas de répit pour nos petits courageux qui vous donnent d'ores et déjà rendez-vous le 18 mai au Stade pour leur traditionnel tournoi du Bas-Salat.

Les Cadets (11 licenciés) toujours en entente avec l'UCF (les Portes du Comminges) font un très beau début de saison et se hissent à la 2ème place derrière le leader US Fuxéenne. Après leur victoire, à Pamiers le 28/01, ils recevront Villefranche de Lauragais le 4 février au Stade de Bouque de Lens.

Depuis la saison dernière, une équipe de Rugby à 5 (Rugby Loisir sans plaquage) a vu le jour. 11 licenciés à ce jour. Les entrainements ont lieu au Stade le jeudi soir. Des tournois sont prévus au printemps.

Quant aux équipes Séniors, l'équipe 1 a frappé un grand coup ce dimanche à Bouque de Lens en prenant sa revanche sur le RC TREBES et s'est imposée sur le score de 31 à 7 avec le bonus offensif et conforte sa 3ème place avec 43 points, derrière le RC Trèbes (44 points), et Verfeil 1^{er} avec 45 points. L'étau se resserre. Nos rouges et noirs se déplaceront le 12/02 à St-Juéry, puis recevront Montredon Labessonnie le 19/02, et se déplaceront le 26/02 à ST -LYS, match en retard.

Pour l'Equipe B, après son titre, se retrouve à la 5ème place avec 34 points. Une équipe remaniée, composée de jeunes qui pour la plupart ont rechaussé les crampons, et se met en place petit à petit, sous les yeux attentifs de leurs coachs et de leurs camarades plus « anciens ».

Et bien sûr, la Boutique du MCS est ouverte le dimanche lors des rencontres au Stade, et vous pouvez vous procurer des billets de Tombola pour 2 matchs pour 2 personnes au Stade de France pour la Coupe du Monde 2023, le ticket est vendu 5 euros chez nos Commerçants. N'hésitez pas ! (tirage au sort le 18 mai).

**Vous avez entre 16 et 25 ans,
vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une
formation ?**

Rendez-vous le jeudi matin de 9h à 12h sur rendez-vous.

**Mission Locale de proximité
à la mairie de Mazères-sur-Salat !**

Contact au 05.61.95.00.60

Pour en savoir plus ⇒ <http://www.missionlocaletoulouse.com>

Vous y trouverez à votre service d'un conseiller qui vous aidera dans toutes vos démarches relatives à l'emploi et à la formation, pour cadrer un parcours d'accès à l'emploi, être orienté en termes de formation ou comprendre les possibilités d'aide pour faciliter le succès de cette démarche.



la cave de la **Goulotte Occitane** présente

CRÉMAILLÈRE 3 FÉVRIER
SOIRÉE JEUX 10 FÉVRIER
SOIRÉE BLIND TEST 17 FÉVRIER
SOIRÉE DÉGUSTATION 24 FÉVRIER

ouverture tous
les vendredis de
17H00 à 22H00

**USINE RIZLA+
MAZÈRES-SUR-SALAT**

suivez-nous sur les internet
f LAGOLOTTEOCCITANE @
WWW.LAGOLOTTEOCCITANE.COM

Café des sports Les dimanches ouverts

En février 12 - 19 - 26



Réservation 0561974850

AU COURT
épicerie citoyenne participative
CIRCUIT

NOUVEAU LOCAL

Place des Raisins Secs
Mazères sur Salat

Mercredi 18h - 20h
Vendredi 18h30 - 20h
Samedi 10h - 12h

Apéro convivial tous les 1ers vendredis du mois

Denrées non périssables
En rayon
épicerie salée et sucrée,
vrac, boissons...

Denrées fraîches locales
sur pré-commande
Pain, légumes, fruits,
produits laitiers, viande...

epicerie.citoyenne@laposte.net

Avec le soutien de

Mazères sur Salat Cagire Garonne Salat La Région Occitane Agir avec vous ! bouge ton co monepi

NOUVELLES DU RPI

JANVIER 2023

Les enfants, Sabrina, Marie et Cécile vous souhaitent tous leurs vœux pour cette nouvelle année : santé, joie, bonheur, entraide, partage, rire, sourire, amour, réussite, voyage, amitié....



Cette année, nous avons fait des cartes de vœux en forme de belles fleurs en papier avec les vœux écrits dans les pétales.



L'APE (Association des Parents d'Elèves) nous a offert de bonnes galettes et des jus de fruits. Nous nous sommes régalés et nous avons eu des rois et reines.

MERCI A EUX !



A l'école et avec l'APEAI, nous préparons des cartes que nous allons envoyer à des personnes du village et nous espérons qu'elles leur feront plaisir et qu'elles nous répondront. Nous sommes toujours très heureux d'échanger des courriers avec les personnes du village. Elles pourront venir nous voir si elles le souhaitent.

Pour ce début d'année, nous partons en Asie

Le continent asiatique est composé de :

l'Asie de L'OUEST dont le Moyen Orient

l'Asie de l'EST dont la Chine, le Japon



NOUVELLES DU RPI (suite)

L'Asie du SUD dont l'Inde



L'Asie du NORD dont la Sibérie, une partie de la Russie



L'Asie du Sud- Est dont l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam (très cher à Valentin)



L'Asie est un très grand continent et nous allons découvrir des tas de choses que nous partagerons dans le journal.

Rythmes scolaires

Suite à la demande de l'Inspection Académique sur l'organisation de la semaine scolaire et après consultation des parents d'élèves, des enseignants et des élus des communes du RPI, les rythmes scolaires resteront inchangés pour les 3 années qui suivent.

Les horaires de fonctionnement sont donc ainsi arrêtés ainsi :

Lundi : 9 h-12 h ; 13 h 45-16 h 30

Mardi : 9 h-12 h ; 13 h 45-15 h 30

Mercredi : 9 h-12 h

Jeudi : 9 h-12 h ; 13 h 45-15 h 30

Vendredi : 9 h-12h ; 13 h 45 - 16 h 30



MCS MONTAGNE

Les sorties du mois :

➤ Samedi 11 : sortie raquettes, départ 8h, responsables Jean Pierre Allard 6.07.47.59.26 et Anick Sanhes 06.10.70.16.37.

➤ Mercredi 15 : sortie raquettes, départ 8h, responsables Robert Calvayrac 06.78.19.03.07 et Gérard Fouert 06.29.64.35.84.

➤ Dimanche 26 : sortie raquettes, départ 8h, responsables Christian Arauz 06.82.06.77.30 et Marie Christine Baillon 06.88.09.49.70

Ateliers cours Arts plastiques

Atelier d'arts plastiques

Enfant (3-12ans)

Exploration des sens créatifs et intuitifs à travers la découverte des matières.

Les mercredis de 16h à 17h30
15€ la séance (matériel compris)

Atelier Poterie

Adulte (13-99ans)

Découverte et/ou approfondissement des différentes techniques de modelage et de décorations.

Les jeudis de 18h à 20h
25€ la séance (matériel compris)

Ouvert à tous niveaux

Mad'moiselle Gaïa
0625403373
5C Place Victor BONZOM 31260
Mazères s/ Salat

MAIRIE	Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 15 h à 18 h 30 - Tél : 05.61.97.48.22 ; e-mail : contact@mazeres-sur-salat.fr Tél du Maire : 06.70.30.83.21 site internet : www.mazeres-sur-salat.fr Service scolaire : 05.61.97.48.22
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h
MEDIATHEQUE	Mercredi 11h à 12h et samedi : 10 h à 12 h Rue des Figuiers. Tél : 05.61.97.46.52
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Accueil : 05.61.98.49.30 Aides Ménagères : 05.61.97.85.94 Services de Soins : 05.61.98.49.35
GENDARMERIE	Salies-du-Salat - Tél. : 05.61.90.51.17
POMPIERS - SAMU	Appel de Secours : 18 Samu : 15
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-GAUDENS	Place du Pilat 31800 SAINT-GAUDENS - Tél : 05.61.94.85.00 sgc.saint-gaudens@dgifp.finances.gouv.fr
CENTRE DES IMPOTS	Place du Pilat 31800 SAINT-GAUDENS - Tél : 05.61.94.80.70 Réception du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,
ENEDIS	Dépannage électricité : 09 72 67 50 31
GRDF	Dépannage gaz : 0 800 473 333
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMEA)	Dépannage fuite d'eau : Tél : 05.62.00.72.80
SIEA des vallées de l'Arbas et du Bas	05 61 90 58 40
DECHETTERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Mane : - du lundi au samedi : 8h00-11h50 et 13h30-17h 20 • Saint-Martory : - mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h00-11h50 et 13h30-17h20 - jeudi : 13h30-17h20
SECURITE SOCIALE	CPAM - 2, rue Emile Zola BP 184 -31800 St-GAUDENS - Tél : 3646
C.A.F.	CAF de la Hte-Garonne, antenne de Saint-Gaudens - 39, bd Charles de Gaulle 31800 SAINT-GAUDENS. Accueil lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30
ASSISTANTE SOCIALE	Permanence les mardis matins de 9 h à 12 h à la Maison des Solidarités à Salies - Tél : 05.61.89.95.00
M.S.A.	Permanences téléphoniques les mardis et jeudis matins au 05.62.34.39.95
SERVICES DE SANTE A MAZERES	Médecin Dr FAURE 05.61.97.48.59 Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC 05.61.97.46.08 Eric VIALAS, Infirmier 06.81.68.19.01 Allo Fred Taxi (conventionné) 06.28.77.18.25 déplacements privés et médicaux 24h/24 et 7j/7
PHARMACIES DE GARDE	05.02 : Ph. Castan Boussens 05.61.90.00.04 12.02 : Ph. Du Salat Mazères 05.61.97.46.08 19.02 : Ph. Des Salins Salies 05.61.90.56.51 26.02 : Ph. De Mane Mane 05.61.90.55.50
MEDECINS DE GARDE	Pour joindre un médecin composer le 15 ou le 3966: <ul style="list-style-type: none"> • tous les soirs de la semaine après 20 h • du samedi 12 h au lundi 8 h, et les jours fériés



LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5 Repas des Aînés
Nouvelle collecte ordures ménagères 6	7	8	9 Nettoyage du réservoir de las Coumères	10	11	12
13	14 St-Valentin 	15	16	17	18 Fin du recensement de la population	19
20	21	22	23 Ramassage des encombrants	24	25	26
27	28					